

Étaient présents : Mesdames Anne GENESTE, Catherine DUQUENNOIS, Karine BLAIN, Anne CLEMENT,

Messieurs Georges CARPENTIER, Gérard BOUREZ, Bruno SEVERIN,

Techniciens : Mesdames Stéphanie LEPETIT animatrice Ludothèque, Karine ZIBRICK coordinatrice Enfance Jeunesse.

Étaient excusés : Messieurs Pierre-jean VERZELEN, Dominique POTART, Jacques SEVRAIN, Guy MARTIGNY, Anthony BERTRAND Directeur Général des Services et Mesdames Carole RIBEIRO, Nicole BUIRETTE, Laurence RYTTER, Huguette BERNARD, Aurore GOULLART, Emilie LEDUC

Madame GENESTE introduit la réunion à 18h40 par la présentation de l'ordre du jour «*Création d'une Ludothèque sur le territoire, mise en place du fonctionnement, approbation du Règlement Intérieur, modalité d'inscription et tarifs* »

Madame GENESTE présente Madame Stéphanie LEPETIT qui travaille pour la collectivité depuis le mois de février 2015. Madame LEPETIT a été recrutée de février à décembre pour un remplacement de congés maternité. Le diagnostic «*petite enfance* » réalisé en 2014-2015 a démontré un besoin de créer une ludothèque itinérante sur le territoire. Donc Madame LEPETIT travaille actuellement le lundi mardi et mercredi matin pour la Communauté de communes et le jeudi et vendredi pour la Halte-garderie «*les calinoux* ». Madame LEPETIT est titulaire du diplôme Educatrice Jeunes Enfants (EJE)

Madame GENESTE informe les membres de la commission que le Président de la Communauté de communes et elle souhaitent que les actions petite-enfance se déroulent sur l'ensemble du territoire et pas uniquement sur les bourgs centres.

Madame GENESTE présente les diapositives expliquant le projet ludothèque (fonctionnement, modalité d'inscription...) aux membres de la commission.

Madame CLEMENT fait remarquer que le Relais d'Assistante Maternelle organise déjà des activités pour les assistantes maternelles. Madame GENESTE rappelle que les activités du Ram sont des activités créatives et la ludothèque elle proposera des activités autour du jeu, jouet, de la lecture, musique et motricité.

Madame LEPETIT présente les exemples d'activités qui pourraient être mise en place à la ludothèque. Elle rappelle que les adultes doivent être présents lors des activités car la ludothèque n'est pas une garderie.

Monsieur SEVERIN demande qui prend en charge la collation. Madame GENESTE répond que la Communauté de communes la prendra en charge.

Madame GENESTE présente la fiche d'inscription. Madame CLEMENT demande si toutes les familles doit présenter le livret de famille, elle trouve qu'un justificatif de domicile serait suffisant

Madame BLAIN trouve que demander un livret de famille c'est intrusif.

Les membres de la commission décident d'enlever la demande de livret de famille, seul un justificatif de domicile sera demandé lors de l'inscription.

Madame GENESTE présente la modalité d'adhésion et le tarif.

Madame DUQUENOIS demande de préciser dans le document que l'on paye l'adhésion que si l'on fait un emprunt de matériel.

Madame BLAIN demande si, l'adhésion est en année civile, scolaire ou de date à date.

Les membres décident de faire les adhésions de date à date, et les personnes extérieures au territoire ne peuvent pas adhérer. Ce service est exclusivement réservé aux habitants (sauf si l'assistante maternelle habite le territoire)

Les membres de la commission décident que l'adhésion soit faite par famille. Une assistante maternelle qui s'occupe de plusieurs enfants de familles différentes il fait une adhésion par famille.

Madame DUQUENOIS demande d'indiquer dans le règlement que l'adhésion versée ne sera pas remboursée.

L'adhésion est au tarif de 10 € par an ou 5 € pour 6 mois.

Madame GENESTE présente le règlement intérieur. Les membres de la commission demandent d'enlever dans l'article 2 le mot « *dédommagement* » et de remplacer par le réel d'achat, ils demandent également d'indiquer « *la collectivité n'est pas responsable en cas de dégradation ou d'accident car l'enfant doit être accompagné d'un adulte* » il faut indiquer dans le règlement « *qu'il est interdit de manger pendant les temps de jeux* »

Madame GENESTE présente le plan de communication :

- Un catalogue avec les jeux sera réalisé avec une description du jeu, l'âge, le prix neuf du jeu et une photo. Ce catalogue sera en format papier et en ligne sur le site du pays de la serre, les usagers pourront ainsi réserver le ou les jeux en ligne
- Une information sur le site paysdelaserre.fr, Facebook, dans l'info RAM de septembre revue à destination des assistantes maternelles
- Des affiches et flyer dans les 42 mairies, les écoles et les commerces...

Monsieur BOUREZ demande si les lieux des animations sont fixés, Madame GENESTE informe les membres qu'il y a eu des pistes de réflexions mais à ce jour rien est définit.

Les membres ont décidé du planning des animations

- 1^{er} lundi MARLE
- 1^{er} mardi PIERREPONT
- 2^{ème} lundi BARENTON SUR SERRE
- 2^{ème} mardi CHERY LES POUILLY
- 3^{ème} lundi TAVAUX
- 3^{ème} mardi permanence à MARLE (rangement, nettoyage et vérification des jeux)
- 4^{ème} lundi CRECY SUR SERRE
- 4^{ème} MARDI COUVRON

Madame GENESTE informe les membres de la commission qu'une rencontre avec les maires sera programmée courant juin et que l'ouverture de la Ludothèque est prévue en septembre 2016.

Madame GENESTE clôture la séance à 20h10